

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DEBIT DE BOISSONS DE 2EME CATEGORIE

Madame le maire,

Je soussignée (1) Cécile HANQUART, Présidente du Basket Club de La Balme de Sillingy, et au nom du club

ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (2)la Halle des sports, sentier du Lac 74330 LA BALME DE SILLINGY.....

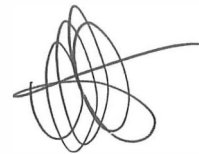
du 18 /11 /2023 de 10h00 au 19 / 11 /2023 à 02h00 (3),

à l'occasion (4) de la 6^e journée de championnats

Veuillez agréer, madame le maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Balme de Sillingy, le 22 août 2023

Signature :



- ARRÊTÉ du MAIRE - N° 2023-072
6.4 Libertés publiques et pouvoirs de police

Je soussignée, **Séverine MUGNIER, maire de La Balme de Sillingy,**

- **VU** le Code de la Santé Publique, notamment ses articles D3335-16 à D3335-18,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
- **VU** la demande ci-dessus,

ARRÊTE

(1) M^{me} Cécile HANQUART, Présidente du BCB

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie

du 18/11/2023 à 10h00 au 19/11/2023 à 02h00

à l'occasion (3) de la 6^e journée de championnats à la Halle des sports

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Madame le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à La Balme de Sillingy, le 11/09/2023

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Arrêté rendu exécutoire compte tenu de sa publication le 13/09/2023

(1) Nom, prénom, association, adresse. (2) Indiquer l'emplacement. (3) Indiquer les dates et horaires. (4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête...